

FICHE DE PRESENTATION ET MODE PRESTATAIRE

APEF

TARIFS APPLICABLES AU 1 septembre 2024

Votre référent :

Maryline LAVISSE

Adresse:

8, rue La Bruyère

29200 BREST

Tél:

02 98 34 10 82

Email:

brest-est@apef.fr

Site web:

www.apef.fr

Structure déclarée, agréée :

SAP 909 070 278

Organigramme:

Gérante : Maryline LAVISSE

Assistante d'agence : Margot LOZAC'H

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports:

Ligne Bus 3: arrêt

Saint-Marc



Plan d'accès :

ZONE D'INTERVENTION:

Brest Est + Gouesnou

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM, France Douche, Famileat.

DDETS: 4 rue Anne Robert lacques Turgot CS 21019 OUIMPER

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

ü Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

ü L'agence remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur ü Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.

ü Si vous êtes témoin ou victime d'une maltraitance à l'encontre d'une personne vulnérable, âgée ou handicapée, contacter le numéro d'urgence national 3977 ou rdv sur le site 3977.fr. Plus d'informations dans le livret d'accueil joint.











TARIFS APPLICABLES 1 septembre 2024

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF



	TARIFS HORAIRES			
	нт	TTC	TTC après crédit d'impôt**	
MÉNAGE REPASSAGE				
Détente	25,45 €	28,00€	14,00 €	
Bien-être	27,27 €	30,00€	15,00 €	
Evasion	29,09€	32,00€	16,00€	
Ponctuel	30,91 €	34,00€	17,00€	

Détails des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide et accompagnements	27,27 €	30,00€	15,00 €
		(A) (F	The Lorent V

Détails des formules en annexe - accompagnement pour personne temporairement dépendantes

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	29,09 €	32,00€	16,00€
Garde d'enfants + 3 ans	27,27 €	30,00€	15,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,09 €	32,00€	16,00 €

Détails des formules en annexe

JARDINAGE			
Régulier	40,00 €	48,00€	24,00 €
Ponctuel	40,00 €	48,00€	24,00 €

Détails des formules en annexe

BRICOLAGE			
Ponctuel	43,64 €	48,00€	24,00 €
			-

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Assistance informatique $(40,00 \in TTC - 33,33 \in HT)$ Soutien scolaire $(30,00 \in TTC - 27,27 \in HT)$ Cuisine à domicile $(38,00 \in TTC - 34,55 \in HT)$ Cours de gym à domicile $(50,00 \in TTC - 41,67 \in HT)$ Présence et vigilance à domicile $(38,00 \in TTC - 31,67 \in HT)$ Démarches administratives $(38,00 \in TTC - 34,55 \in HT)$ Cours de musique à domicile $(40,00 \in TTC - 33,33 \in HT)$ Mise en beauté (pour personnes dépendantes) $(36,00 \in TTC - 32,73 \in HT)$ Soins et promenades d'animaux de compagnie (pour personnes dépendantes) $(29,00 \in TTC - 26,36 \in HT)$ Frais évacuation déchets verts $(30,00 \in TTC - 27,27 \in HT)$

(*) Nos tarifs sont majorés de 25% des heures de nuit (21h - 6H), dimanches et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 16,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)
Frais kilométriques dans la cadre des prestations :1,00 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)









Ménage / Repassage

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE	1		-
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	Х	Х
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	Х	Х	Х
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	Х	Х
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	Х	Х
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		Х	Х
Faire les lits		Х	Х
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			Х
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries,)			Х
Cirer et ranger les chaussures			Х
REPASSAGE		,	Α
Repasser et ranger les vêtements		X	Х
Repasser et ranger les matières délicates		Х	Х
Repasser et ranger le linge de maison		Х	Х
ENTRETIEN DU LINGE		11	ii—
Trier, étendre, plier le linge		Х	Х
Programmer le lave linge et le sèche linge		Х	Х
aver à la main, détacher, repasser des matières délicates			Х
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			Х
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			Х
Apporter et récupérer au pressing			Х
Effectuer des travaux simples de couture			Х
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		Х	Х
Ranger et conditionner les produits achetés		Х	Х
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			Х
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		Х	Х
Gérer les repas de la semaine en autonomie			Х
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE		*	
Vider, sortir et rentrer les poubelles	Х	Х	Х
Arroser les plantes		Х	Х
Nettoyer les fenêtres et vitres		Х	Х
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			Х
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			Х



Aide aux séniors

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

ENTRETIEN DU LOGEMENT	AIDE
Nettoyer les sols et faire les poussières	Х
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	Х
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	Х
Faire les lits et changer les draps	Х
Ranger et organiser les pièces	Х
GESTION DU LINGE	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X
Effectuer des travaux simples de couture	Х
GESTION DES REPAS ET COURSES	146
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser,)	Х
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	Х
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X
Ranger et conditionner les produits achetés	Х
Assister dans la prise des repas	
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES	
Participer à des jeux, discussions, échanges,	X
Aider aux tâches administratives	Х
ENTRETIEN CADRE DE VIE	
Nettoyer les fenêtres et les vitres	Х
Entretenir les plantes	Х
Vider et sortir les poubelles	Х
Maintenir une vigilance au domicile	Х
Garder les animaux de compagnie	Х
ACTVITES ET SORTIES *	
Accompagner à des promenades, des sorties	Х
Accompagner à des rendez-vous médicaux, des courses	Х



Garde d'enfants

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X
COURSES / REPAS	I Company	
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	Х
Préparer et aider à la prise des repas	X	Х
SOMMEIL		
Organiser les réveils et les couchers	X	Х
Organiser les siestes	Х	Х
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT Accompagner à la propreté Accompagner au bain, à la douche	X	X
Accompagner dans la petite toilette	Х	Х
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	Х
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE		
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activité détente	s de X	х
Aider aux devoirs	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT		
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	Х
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	Х	Х
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant		3.5



Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	Х
Le ramassage des feuilles	Х
Le débroussaillage	Х
La plantation de petits végétaux	Х
La taille des haies, arbustes et arbres	Х
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	Х
Le déneigement des abords immédiats du domicile	Х
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage)	Х
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	х
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	Х
L'arrosage manuel des végétaux,	Х
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires,	Х

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

LA MAISON

L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X
L'entretien des plantes d'intérieur (taille, rempotage)	X

<u>Attention</u>: La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit **d'entretien courant effectué à hauteur d'homme**, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).





GRILLE TARIFAIRE AIDE et ASSISTANCE MODE MANDATAIRE

Assistant de Vie A Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante

Assistant de Vie B Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne Assistant de Vie C Accompagnement et Assistance en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne

APEF Brest Est

Tarifs (1) applicables au 01/08/2025

Assistant de Vie	-	4		3	(C
Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h	Moins de 30h par mois	1 25	30h par	A partir de 30h par mois	Moins de 30h par mois	A partir de 30h par mois
Exemples de tarifs horaires (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat)	30,24€	29,24€	32,57€	31,57€	34,17€	33,17€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	15,12€	14,62€	16,29€	15,79€	17,09€	16,596
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	18,24€	18,24€	19,57€	19,57€	20,17€	20,17€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	10,00€	9,17€	10,83€	10,00€	11,67€	10,83€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,00€	1,83€	2,17€	2,00€	2,33€	2,17€

Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h

dont 8 heures de présence responsable (4)

Exemple de tarifs pour une nuit (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)	273,29€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	136,65€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	161,29€
Dont frais de gestion et de mandat HT	93,36€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	18,64€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine) Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

- (1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le partiulieremployeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié du particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.
- (2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI
- (3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombres d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le
- (4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10% Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 % Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50h/semaine chez le client considéré. **Indemnites kilometriques**: des trais d'indemnites kilometriques pourtont etre appliques selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant

doit utiliser votre véhicule personnel.

Modes de pajement: Pélèvement automatique SEPA. CESU préfinancés ou chèque bançaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impots de 50% des sommes dépensés selon les conditons en vigueur de l'article sexdecies du CGI.

Mentions Légales Agence; Sari Lavisse Services au capital de 5000€ - Immatriculée au RCS de Brest - Siret 90907027800017 - Siège sociale : 8 Rue La Bruyère 29200 Brest